

**2023 DICOM 24** – Avenants et convention de partenariat avec l'ICART relatifs à la prolongation de l'exposition « CAPITALE(S), 60 ans d'art urbain à Paris » au sein de la salle Saint-Jean

Le Conseil de Paris,

Vu le projet de délibération en date des 14, 15, 16 et 17 mars 2023 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités des avenants des contrats avec : Marc-Aurèle Vecchione, Rosine Klatzmann et de la convention de partenariat pédagogique avec l'école ICART spécialisée en management et médiation de la culture.

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2<sup>ème</sup> commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la passation des contrats de concession de droits avec Marc-Aurèle Vecchione et Rosine Klatzmann et le principe de la convention de partenariat pédagogique avec l'ICART ;

Article 2 : Sont approuvées les modalités des avenants des contrats avec Marc-Aurèle Vecchione et Rosine Klatzmann et les modalités de la convention de partenariat pédagogique avec l'ICART ;

Article 3 : La Maire est autorisée à signer lesdits avenants et ladite convention de partenariat.